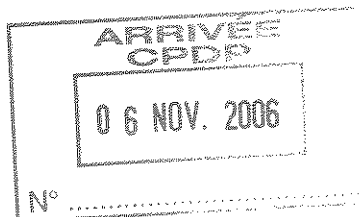


Madame COUMAILLAU-SMADJA Marie-Pierre  
3 rue Saint-Exupéry  
31450 BAZIEGE

Baziège, le 3 novembre 2007

née à Saint-Georges-De-Didonne  
mariée à Royan  
2 enfants nés à Royan  
Royannaise permanente jusqu'en 1998,  
maintenant en agglomération toulousaine



A l'attention de Monsieur Louis-Julien SOURD,  
Président de la Commission Particulière du Débat Public

Monsieur SOURD,

Suite à la réunion du lundi 29 octobre 2007 à Royan, à laquelle je me suis déplacée, je souhaite approfondir certains points.

J'ai noté votre souci de transparence et de neutralité pour établir à l'issue du débat un compte-rendu complet et détaillé. A cette fin, ce dernier ne peut être envisagé sans noter la malhonnêteté de la société 4Gas dans son dossier du maître d'ouvrage, avec la complicité de la préfecture de la Gironde et de la direction du port autonome de Bordeaux.

En effet, un tel projet ne peut se faire en excluant la préfecture de la Charente-Maritime qui est directement concernée par son domaine maritime. Je rappelle, comme il l'a été fait lors de chaque réunion, que l'estuaire de la Gironde possède deux rives.

A ce sujet, il est évident que si la société 4Gas tenait compte de la Charente-Maritime, les données exprimées dans son dossier à la rubrique 4-1 seraient totalement fausses ; la démographie et l'économie ne seraient pas aussi faibles si on y intégrait celles de la Charente-Maritime. J'espère que figureront dans votre rapport les données démographiques en terme de tourisme du pays Royannais et les données économiques inhérentes au bassin de Marennes-Oléron, afin de rétablir une réalité.

Autre sujet de malhonnêteté voire de méconnaissance : la biodiversité en rubrique 4-2-3. Les espèces citées dans le dossier du maître d'ouvrage sont très limitées ; sont oubliés : l'esturgeon européen (espèce protégée), les anguilles et la rareté des pibales (espèce protégée), le vison d'Europe présent actuellement en France uniquement dans le sud du Poitou-Charentes et en Aquitaine...Je me permets de douter que leur inventaire n'ait révélé que la présence du crapaud Pélobate Cultripède, sachant que la faune est mobile au sein de l'estuaire...Pour ce qui est de la flore, je conviens qu'elle puisse être « banale », mais elle constitue néanmoins la nourriture de la faune et je ne vous dessinerai pas ce que l'on nomme la chaîne alimentaire, sachant que nous Etres Humains en constituons le dernier maillon. Je ne m'étendrai même pas sur la rubrique 4-2-4.

Je vous demande donc solennellement, Monsieur SOURD, que ces points délibérément négligés par la société 4Gas et par le port autonome de Bordeaux figurent dans votre rapport dans le souci de réalisme, d'honnêteté et de neutralité de votre commission.

Pour finir, veuillez croire Monsieur SOURD, que malgré l'agitation qui peut régner lors des débats et notamment le 29 octobre à Royan, agitation contenue et responsable à mon sens, vous ne pouvez vous adresser aux personnes présentes comme à des collégiens à qui on demande le calme sous peine d'interrompre le débat. Vous avez en face de vous des gens attachés à leur région. J'ignore si cette notion vous touche, mais vous devez savoir et comprendre que dans une telle assemblée et outre des compétences particulières alimentant le débat, se trouvent des gens qui ont le droit de vivre, de respirer, de se nourrir au bord de cet estuaire et qui ont le devoir de le protéger en retour. Ce dernier point est fondamental pour comprendre pourquoi on peut scander « on n'en veut pas », même si nous ne doutons pas que vous le compreniez dès la première fois. Ce n'est pas à vous de l'entendre, Monsieur SOURD, mais aux représentants de 4Gas et aux dirigeants du port de Bordeaux. Au point d'ailleurs, que nous comptons sur le fait que très rapidement, l'estuaire de la Gironde soit classé, afin, que ni 4Gas, ni aucun autre groupe industriel ne puisse plus jamais envisager de tels projets pour que nos enfants profitent de ce patrimoine.

En attendant cela, il est absolument anormal que la décision finale ne repose pour l'instant que sur le préfet de la Gironde.

Tenant compte de votre engagement pour que le débat et les réunions soient menés dans le respect des diverses opinions et dans la plus grande transparence, ne peuvent être occultés tous les intérêts économiques et environnementaux de la Charente-Maritime qui j'espère feront partie du bilan que dressera la Commission Nationale du Débat Public et que cela s'inscrira dans le souci gouvernemental exprimé lors du Grenelle de l'environnement de par la lourdeur réelle en terme de coût de ce projet.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur SOURD, mes respectueuses salutations.



Lettre en copies adressées à :

- Monsieur Henri LE GUEUT  
Maire de Royan
- Monsieur Didier QUENTIN  
Député de la Charente-Maritime
- Monsieur Dominique BUSSEREAU  
Secrétaire d'état
- Monsieur Le Préfet de la Charente-Maritime
- L'association « Une pointe pour tous »